

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2007)
Heft: 3

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ ENERGIES RENOUVELABLES

Feu vert pour le parc éolien du Crêt-Meuron

Le Tribunal administratif du canton de Neuchâtel a révisé fin avril sa décision contre la construction d'éoliennes dans le Jura neuchâtelois. Il a ainsi suivi l'avis du Tribunal fédéral et rejeté les recours contre l'implantation du parc éolien à proximité de la Vue-des-Alpes. Le Tribunal fédéral a constaté que, lors de sa première appréciation, le Tribunal administratif avait surestimé l'atteinte au paysage et accordé trop peu d'importance à la politique énergétique de la Confédération et du canton de Berne. Le Tribunal fédéral a ainsi reconnu l'intérêt public prépondérant que représente la production d'énergie éolienne.

Renseignements complémentaires:

www.wind-energie.ch/docsetmedia-news-letter-d.htm

Nouvelles mesures en faveur des énergies renouvelables

La Commission de l'environnement du Conseil national a demandé fin mai au Conseil fédéral de faire élaborer un catalogue de mesures pour promouvoir la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Une motion allant dans ce sens a été acceptée par 17 voix contre 5. La commission estime que les lois approuvées lors de la session de mars marquent déjà un pas considérable dans cette direction, mais que d'autres incitations sont nécessaires, concernant notamment le remplacement des chauffages électriques et des chauffages alimentés par des combustibles fossiles.

Renseignements complémentaires:

www.suisse-energie.ch

Le potentiel de l'énergie éolienne dans le Jura bernois

Une étude mandatée par Juvent SA, société exploitante du plus grand parc éolien de Suisse, met en évidence le potentiel considérable de la région Mont-Crosin/Mont-Soleil pour l'exploitation de l'énergie éolienne. Menés en collaboration avec la Confédération, le canton de Berne et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, ces travaux visaient à évaluer l'impact de nouvelles éoliennes sur le paysage. Les auteurs de l'étude ont adopté une approche novatrice: suivant des critères déterminés, ils ont découpé des «unités paysagères», la démarche procédant par exclusions successives. Dans

les unités paysagères retenues, des limites d'exploitation ont été définies sur la base de critères optiques se référant à la topologie du terrain. Résultat: la méthode a permis de déterminer, pour le Jura bernois, un potentiel théorique de 25 à 30 éoliennes d'une hauteur maximale de 140 à 160 m.

Renseignements complémentaires:

<http://www.bkw-fmb.ch/fr/unternehmen/medien/2007/april/Studie.html?changeLang=fr>



Le parc d'éoliennes du Mont-Crosin

■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

PSI: 3500 watts d'ici 2050

L'expression «société à 2000 watts» doit être employée avec plus de prudence. C'est ce qu'a laissé entendre l'Institut Paul Scherrer (PSI) lors de sa conférence annuelle en avril. En suivant les cycles d'investissement normaux, on ne pourra pas faire passer la consommation par habitant de 5000 watts aujourd'hui (énergie grise non comprise) à 2000 watts d'ici 2050. Le PSI juge en revanche réaliste un abaissement à 3500 watts d'ici 2050. Il en découlerait une réduction du CO₂ de 40% par rapport à 1990. Le PSI recommande de miser sur une stratégie de réduction du CO₂ visant 500 watts produits à partir de sources d'énergie fossiles. Cette stratégie impliquerait un renforcement de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles.

Renseignements complémentaires:

www.psi.ch/medien/medien_news.shtml

Objectif: une réforme fiscale écologique

L'état-major de prospective de l'administration fédérale a publié en avril le rapport «Défis 2007–2011: Evolution des tendances et thèmes futurs de la politique fédérale». Pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, l'état-major mise avant tout sur une réforme fiscale d'ordre écologique. On ne pourra pas réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ sans une telle réforme. Le programme SuisseEnergie et les instruments de la loi sur l'énergie et sur le CO₂ doivent servir de base au développement de la politique énergétique et climatique.

Renseignements complémentaires:

<http://www.bk.admin.ch/dokumentation/publikationen/00290/00930/index.html?lang=fr>

ENERGIE NUCLÉAIRE

Fin de l'audition du plan sectoriel

L'audition relative à la conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» a donné lieu à près de 150 prises de position provenant d'autorités suisses, autrichiennes et allemandes, de cantons et d'organisations suisses, mais aussi de nombreux citoyens. Les objectifs et les procédures de la Confédération applicables au processus de sélection des dépôts en couches géologiques profondes ont clairement été définis dans la conception générale. Cette première partie du plan sectoriel permet de gérer de manière efficace les conséquences de l'implantation de dépôts en couches géologiques profondes sur l'aménagement du territoire et d'associer rapidement les cantons, les communes ainsi que les pays limitrophes à la procédure. Les prises de position seront évaluées par l'Office fédéral de l'énergie, avant l'approbation de la conception générale par le Conseil fédéral.

Renseignements complémentaires:

Dr Michael Aebersold,
responsable de la section Gestion des
déchets nucléaires (OFEN),
michael.aebersold@bfe.admin.ch

**Mühleberg: recours du DETEC
auprès du Tribunal fédéral**

La limitation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg ne peut être supprimée que dans le cadre d'une procédure d'autorisation au sens de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu). Tel est l'avis du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Aussi défère-t-il au Tribunal fédéral la décision prise par le Tribunal administratif fédéral. Ce dernier avait décidé, le 8 mars 2007, que le DETEC devait étudier la possibilité de limiter l'autorisation d'exploiter dans le cadre d'une procédure de réexamen. Le Tribunal fédéral va régler les questions de procédure en suspens.

Renseignements complémentaires:

Marianne Zünd,
responsable de la communication (OFEN),
marianne.zuend@bfe.admin.ch

INTERNATIONAL

AIE: standards énergétiques requis

Lors de la conférence ministérielle de mai dernier, les Etats membres de l'AIE se sont engagés à adapter les mécanismes de crise pour l'approvisionnement en pétrole aux réalités du marché et à les améliorer. Les ministres ont également demandé que l'AIE donne son avis sur les mécanismes de crise pour le gaz naturel. Les ministres ont en outre salué les recommandations sur l'augmentation de l'efficacité énergétique formulées par l'AIE. Celle-ci propose d'introduire des standards énergétiques concernant notamment les nouvelles constructions, la mobilité et les appareils électriques. Elle recommande également d'accélérer le développement et l'introduction de nouvelles technologies, incluant la combustion propre du charbon, ainsi que la formation et le stockage du CO₂.

Renseignements complémentaires:

www.iea.org

**Environnement: rapport de l'OCDE
sur la Suisse**

L'OCDE a soumis son rapport environnemental à la Suisse en mai dernier. Il en ressort que la Suisse figure parmi les meilleurs pays industrialisés dans la lutte contre la pollution de l'air et des eaux. L'OCDE recommande que la Suisse élabore une vision à long terme de la politique de l'environnement en vue de réduire la consommation des ressources naturelles, tout en augmentant le bien-être. Cet objectif concerne les domaines de la recherche, du développement territorial, de la coopération au développement ainsi que de la politique agricole et fiscale. La Suisse doit en outre continuer à encourager le développement de solutions innovantes dans le domaine des technologies peu polluantes et de l'utilisation économe des ressources naturelles.

Renseignements complémentaires:

<http://www.news-service.admin.ch/NSB-Subscriber/message/attachments/8424.pdf>

Le gouvernement Blair plaide pour l'énergie nucléaire

Le gouvernement britannique continue à miser sur le courant atomique: il a présenté fin mai de nouvelles propositions de loi en vue d'accélérer les procédures légales en matière de planification et de construction pour la réalisation de nouvelles centrales nucléaires. Il a justifié ces mesures par la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, la production nucléaire de courant engen-

dre comparativement peu de gaz carbonique. Les centrales nucléaires devraient donc conserver une place importante dans l'approvisionnement en énergie. Le gouvernement Blair a ajouté que le courant atomique était nécessaire à la sécurité énergétique. A l'heure actuelle, les 19 centrales nucléaires britanniques couvrent près de 20% de la demande de courant du pays.



Le gouvernement britannique mise sur l'énergie nucléaire

■ NUCLÉAIRE

Déchets radioactifs en Suisse

En estimant à cinquante années la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes en Suisse, ce sont environ 87 100 m³ de déchets radioactifs qui devront être stockés en couches géologiques profondes.

Les déchets hautement radioactifs représentent environ 8% de ce volume pendant que le reste se répartit entre les déchets faiblement et moyennement radioactifs. Ces déchets découlent de l'exploitation et du démantèlement des centrales existantes, de travaux dans le centre d'entreposage intermédiaire de ZWILAG ainsi que du retraitement. Les experts de la NAGRA estiment en outre que

24% des déchets faiblement et moyennement radioactifs sont issus de la médecine, de l'industrie et de la recherche.

Répartition des déchets selon leur origine:

- 28 300 m³ déchets dus à la désaffectation des centrales nucléaires
- 25 900 m³ déchets d'exploitation et de réacteur des centrales nucléaires
- 11 000 m³ désaffectation d'installations de recherche
- 10 000 m³ déchets dus à la médecine, l'industrie et la recherche
- 7 500 m³ déchets hautement radioactifs, combustibles usagés et conteneurs en acier

avec déchets vitrifiés hautement radioactifs issus du retraitement

- 2 250 m³ déchets issus des installations de confinement des déchets hautement radioactifs
- 1 400 m³ déchets de retraitement des centrales
- 800 m³ déchets d'exploitation et de désaffectation de ZWILAG

Informations complémentaires:

www.nagra.ch



Le centre d'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs de ZWILAG à Würenlingen

Abonnements/Service aux lecteurs

Vous pouvez vous abonner gratuitement à energiea:

par e-mail: contact@bfe.admin.ch, par fax ou par poste

Nom: _____

Adresse: _____

NP/Lieu: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Ancien energiea, n°: _____ Nbre d'exemplaires: _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Communication, 3003 Berne, fax: 031 323 25 10